

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 28/09/2026 – Délibération D2 n° 26-089
2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Epône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPÔNE

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Emmanuel BOLLE, Maire d'Epône.

Présents :

M. Emmanuel BOLLE, Mme Isabelle ROMAIN, M. Stéphane TRUFFAUT, Mme Catherine MENETTRIER, M. Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Elsa SERRANO, Mme Nelly ERMACORA, M. Kamel RAFAÏ, Mme Emilie OUAZI, M. Laurent ANDRIEU, Mme Nathalie POTTIER, M. Anthony HOLLAND, Mme Eliane E SA, M. Théodore WAGNER, M. Philippe JACQ, Mme Hélène LACAÏLLE, M. Gilles VASSE, M. Bruno ANDRIAMAKAOLY, M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle MOTTIN, M. Rodolphe DRUART, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jean-Marc JUSTINE.

Absents ayant donné procuration :

M. Didier SOUQUET donne procuration à Mme Emilie OUAZI ;
M. Yanis AKRICH donne procuration à M. Emmanuel BOLLE ;
Mme Sandra NIYONGERE donne procuration à M. Navid HUSSAIN-ZAIDI ;
Mme Amira GOULAHIANE donne procuration à Mme Isabelle ROMAIN.

Madame Emilie OUAZI est élue secrétaire de séance.

DATE DE LA CONVOCATION :
22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE :
22/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice **29**
Présents **25**
Votants **29**

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS DU POSTE D'ECLAIRAGE PUBLIC SIS
BOULEVARD D'ELISABETHVILLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la société ENEDIS a régularisé avec la commune d'Epône, une convention de servitude sous seing privé en date des 17 et 25 mars 2026, relative à l'implantation d'un poste de transformation dénommé EP ELISABETHVILLE et tous ses accessoires, sur la parcelle située à Epône (78), cadastrée section D, numéro 828 ;

Considérant que cette parcelle appartenant actuellement à la Ville d'Epône, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé. Les frais liés à cette opération seront à la charge de ENEDIS ;

2026/
Commune d'Epône
Conseil Municipal du 28/09/2026 – Délibération D2 n° 26-089
2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Considérant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux et Développement durable consultée le jeudi 17 septembre 2026.

Après avoir entendu l'exposé présenté par Monsieur le MAIRE.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ;

Article 1^{er} : APPROUVE la convention de servitude ENEDIS du poste d'éclairage public sis boulevard d'Elisabethville ;

Article 2 : AUTORISE le Maire à finaliser et à signer cette convention ;

Article 3 : PRECISE que la délibération sera adressée :
- A la Préfecture de Versailles.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le 07 OCT. 2026

Et publié/affiché le 07 OCT. 2026

Madame Emilie OUAZI
Secrétaire de séance



Emmanuel BOLLE

Maire d'Epône

